

**Imprimeur - Relieur**

# **Rapport annuel**

**Résultats de l'exercice 2010/2011**

Société cotée au Marché libre de la Bourse de Paris

# Résultats de l'exercice 2010/11



Jacques CHIRAT  
Président Directeur Général

Cet exercice, année du centenaire de notre Entreprise créée en 1911, marque une évolution de 5,7 % d'accroissement de notre chiffre d'affaires. Malgré une conjoncture peu favorable, nous avons pu réaliser cette nouvelle progression, mettant en évidence le dynamisme de nos collaborateurs. Fier de ce siècle, où trois générations d'imprimeurs ont contribué à développer notre Entreprise, nous abordons, avec nos fidèles clients, partenaires et actionnaires, un nouveau cap dans la perspective d'un développement durable de notre Société.

## Sommaire

- |           |   |           |  |
|-----------|---|-----------|--|
| <b>2</b>  | Activité de la Société et Stratégie<br>Cours et volumes boursiers<br>Chiffres clés<br>Histoire et évolution de l'entreprise | <b>14</b> | Bilan actif et passif de l'Imprimerie CHIRAT SA  |
| <b>3</b>  | Organigramme du groupe<br>Organigramme fonctionnel  | <b>15</b> | Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA   |
| <b>4</b>  | Rapport de gestion du groupe consolidé  | <b>16</b> | Annexe aux comptes annuels   |
| <b>5</b>  | Rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 décembre 2011                                   | <b>19</b> | Tableau financier des cinq derniers exercices  |
| <b>8</b>  | Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 décembre 2011                               | <b>20</b> | Rapport Général du Commissaire aux Comptes   |
| <b>9</b>  | Bilan actif et passif du Groupe CHIRAT  | <b>21</b> | Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes   |
| <b>10</b> | Compte de résultat du Groupe CHIRAT   | <b>22</b> | Rapport du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2011                   |
| <b>11</b> | Annexe des comptes consolidés   | <b>23</b> | Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2011                                |
| <b>13</b> | Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Consolidés   | <b>24</b> | Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise |

## Activité de la Société

Notre entreprise détient une solide expérience depuis plus de cinquante ans dans la fabrication de livres et beaux livres, magazines économiques et professionnels, annuaires associatifs, catalogues industriels et de voyages.

Son savoir-faire et sa dimension (chiffre d'affaires et effectif) la classe au cinquantième rang des imprimeries françaises et leader en Rhône-Alpes.

L'imprimerie CHIRAT fabrique pour de grands éditeurs, des organismes publics, des associations, des fédérations et des industriels répartis pour 50 % en région parisienne et 50 % en Rhône-Alpes, par la proximité de ces deux agences parisienne et lyonnaise.

## Stratégie

Le développement de l'IMPRIMERIE CHIRAT se concrétise depuis plusieurs années par l'optimisation des coûts de fabrication des produits pour des courtes et moyennes séries.

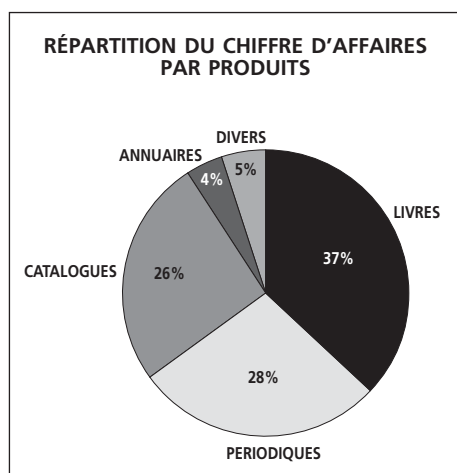
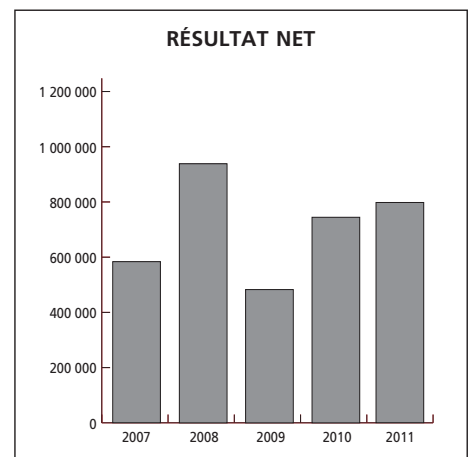
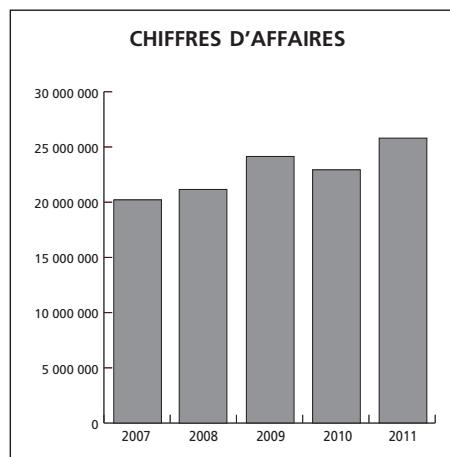
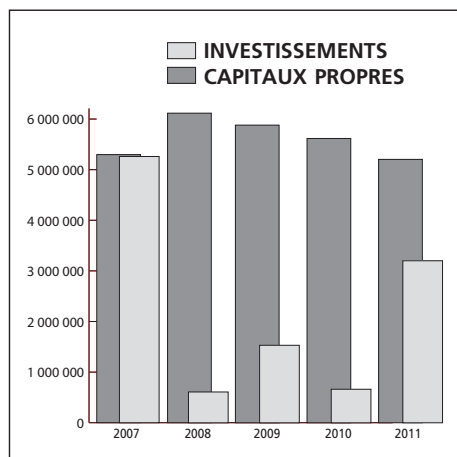
L'entreprise poursuit sa croissance en recherchant l'autonomie par l'intégration de l'ensemble des métiers de la chaîne graphique, traitement de bases de données, compogravure, impression multichromie, brochage, reliure et routage sur un seul site de production.

L'entreprise s'est dotée d'un équipement intégrant les dernières technologies permettant de manière constante de maintenir une production de qualité avec des délais courts et un service global.

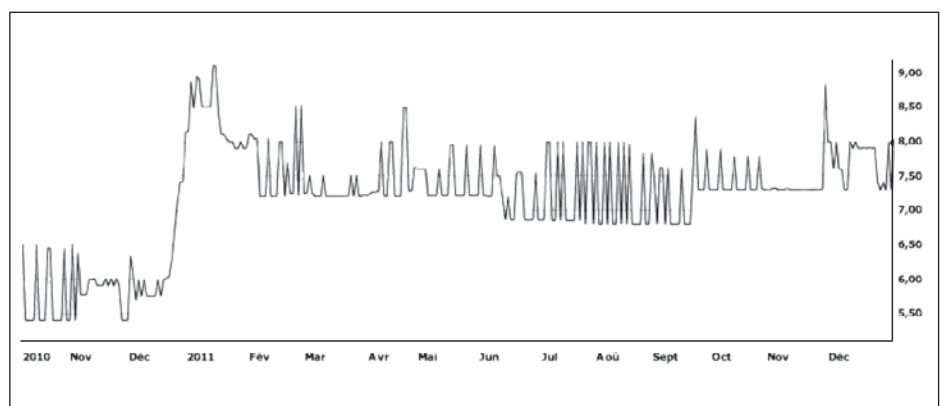
## Histoire et évolution de l'entreprise

- 1911 Création de l'Entreprise par Monsieur Joseph CHIRAT
- 1966 Transformation de la SARL en SA
- 1980 Construction d'une nouvelle usine de 3 500 m<sup>2</sup>  
L'effectif passe à 100 personnes. Informatisation totale de l'entreprise
- 1990 Jacques CHIRAT succède à André CHIRAT
- 1995 Acquisition d'une chaîne de reliure industrielle  
Extension du bâtiment de 2 000 m<sup>2</sup>
- 1995 Acquisition d'une presse offset 8 couleurs HEIDELBERG, la première installée en France
- 1998 Acquisition d'une deuxième presse 8 couleurs HEIDELBERG
- 1999 Inscription au Marché Libre de la Bourse de PARIS par cession de 5 % du capital
- 2001 Extension des bâtiments d'une surface de 3 000 m<sup>2</sup>  
Acquisition de deux nouvelles presses offset 8 couleurs HEIDELBERG
- 2002 Acquisition d'une chaîne de brochage Kolbus
- 2005 Acquisition d'une Presse Heidelberg 6 couleurs avec vernis acrylique.
- 2006 Acquisition d'une chaîne automatisée de brochage et reliure Kolbus  
Acquisition de 2 CTP automatisés (Computer to Plate - gravure de plaques au laser thermique)
- 2007 Acquisition de plieuses grand format  
Acquisition de deux presses offset 8 couleurs HEIDELBERG  
Construction d'un bâtiment de stockage de 4 000 m<sup>2</sup> pour matières premières avec une gestion informatisée des stocks
- 2008/09 Acquisition de progiciels de gestion permettant de consolider les informations de l'entreprise
- 2009 Acquisition d'une vernisseuse numérique
- 2009 Construction d'un centre d'accueil pour notre clientèle
- 2010 Machine entièrement automatisée d'encoche livres, catalogues et guides  
Chaîne de finition de reliure Wire'O
- 2011 Acquisition de serveurs Prépresse

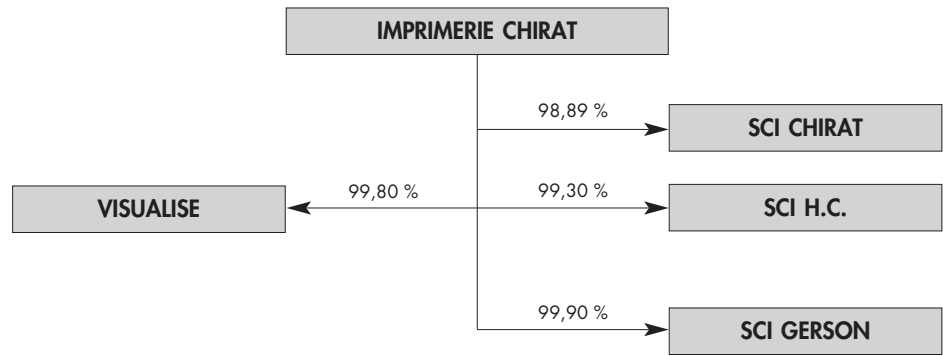
## Chiffres Clés



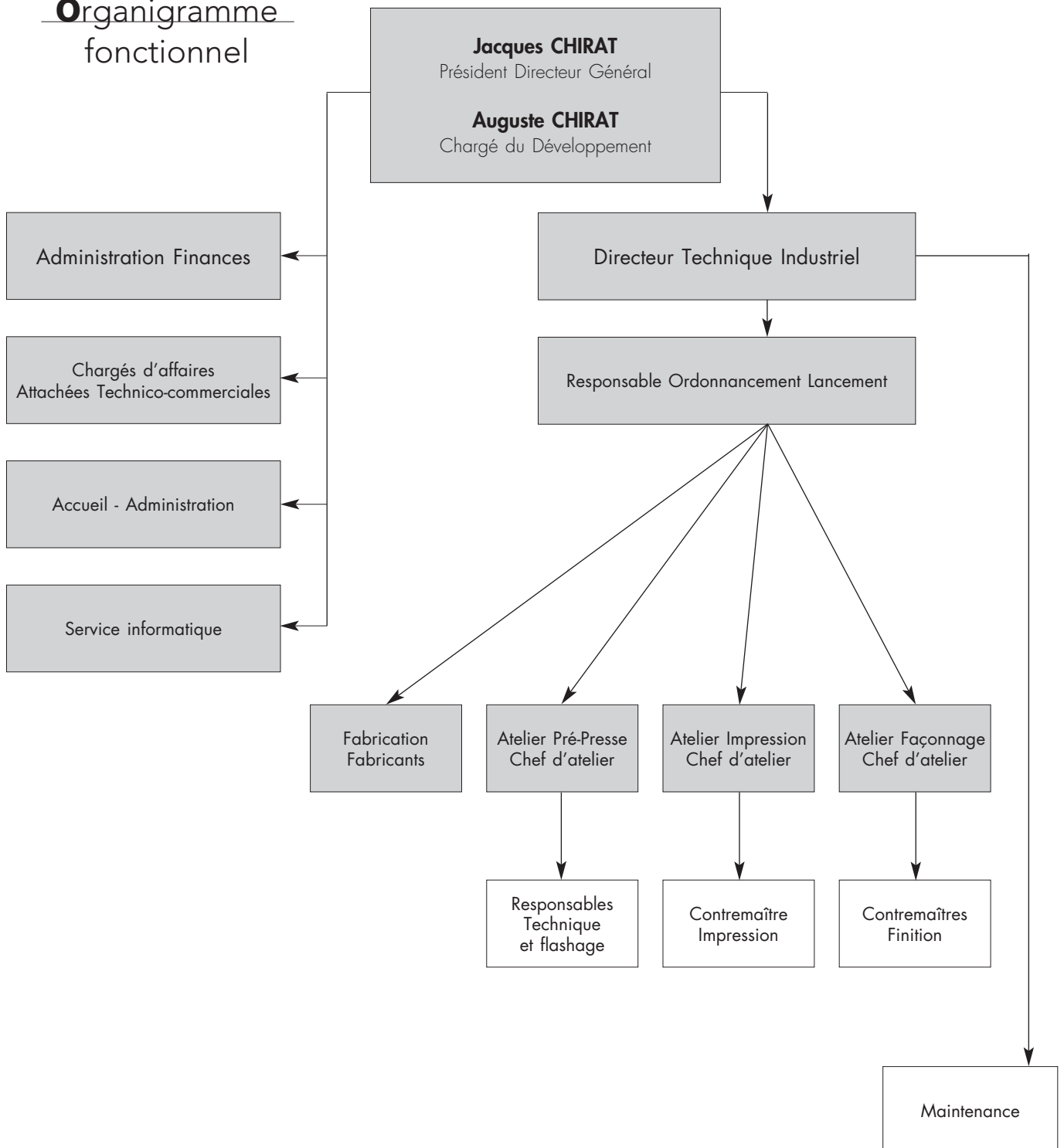
## Cours boursiers



**Organigramme**  
du groupe



**Organigramme**  
fonctionnel



# Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 décembre 2011

## Rapport de gestion du groupe consolidé

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2011 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes pour le Groupe.

### Périmètre de consolidation

Toutes les filiales placées sous le contrôle direct ou indirect de la société IMPRIMERIE CHIRAT ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de la société IMPRIMERIE CHIRAT se présente de la manière suivante :

Sociétés comprises dans le périmètre	30 septembre 2011 % d'intérêt	30 septembre 2010 % d'intérêt
Société VISUALISE	99,80 %	99,80 %
SCI CHIRAT	98,89 %	98,89 %
SCI HC	99,30 %	99,30 %
SCI GERSON HF	99,90 %	99,90 %

Les filiales comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice aux dates suivantes :

- le 30 septembre
  - la société VISUALISE
- le 31 décembre
  - la S.C.I. CHIRAT
  - la S.C.I. H.C.
  - la S.C.I. GERSON H.F.

La méthode de l'intégration globale est utilisée pour toutes les sociétés du groupe.

### Activité de la Société

#### Situation et évolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2011, l'activité de la Société a été marquée par un net tassement des résultats et une progression du chiffre d'affaires.

#### Analyse de l'évolution des affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 5,76 %.

#### Principaux risques et incertitudes

La Société est principalement confrontée à des risques d'impayés pour lesquels elle est assurée et qui sont provisionnés dès lors qu'ils en sont pas garantis.

#### Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2011, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

#### Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2011 sont de maintenir le chiffre d'affaires au même niveau que ceux de l'exercice écoulé et de réduire les charges notamment en optimisant la réorganisation du travail afin d'améliorer les résultats.

### Examen des comptes du Groupe et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011, le chiffre d'affaires s'est élevé à 25 784 514 € contre 24 380 064 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,76 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 309 397 € contre 524 352 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 40,99 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 7 989 533 € contre 7 382 265 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,22 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 5 281 437 € contre 4 502 349 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,30 %.

Il convient de préciser que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire de 584 482 €.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 674 665 € contre 634 693 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,29 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 6 652 388 € contre 6 249 509 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,44 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 2 354 719 € contre 2 233 564 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,42 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 249 contre 245 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 2 526 218 € contre 2 513 777 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,49 %.

Le montant des autres charges s'élève à 122 014 € contre 313 084 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 61,02 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 25 600 975 € contre 23 829 242 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,43 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 492 935 € contre 1 075 174 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 54,15 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 357 148 € (- 425 584 € pour l'exercice précédent), il s'établit à 135 787 € contre 649 590 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 79,09 %.

Après prise en compte :

– du résultat exceptionnel de 304 880 € contre 110 405 € pour l'exercice précédent,

– de l'impôt sur les sociétés de 152 200 € contre 255 878 € pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2011 se solde par un bénéfice de 288 467 € contre un bénéfice de 504 117 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 42,77 %.

#### Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière du Groupe

Les résultats se sont très nettement tassés. Mais, la situation financière a été confortée et la couverture des dettes par l'actif circulant a été renforcée en raison d'une baisse de l'endettement.

#### Tableau des résultats des cinq derniers exercices du Groupe

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Le Conseil de la société IMPRIMERIE CHIRAT vous invite, après la lecture du rapport présenté par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les comptes consolidés qu'il soumet à votre vote.

# Rapport de gestion de la SA Imprimerie CHIRAT établi par le Conseil d'Administration et présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2011 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

## ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

### Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2011, l'activité de la Société a été marquée par un tassement du résultat d'exploitation et une progression du chiffre d'affaires. Toutefois, le résultat net comptable s'améliore en raison de produits exceptionnels sur opérations de gestion et de reprise de provisions au titre d'amortissements dérogatoires.

### Analyse de l'évolution des affaires

Le chiffre d'affaires a augmenté de 5,76 %.

### Principaux risques et incertitudes

La Société est principalement confrontée à des risques d'impayés pour lesquels elle est assurée et qui sont provisionnés dès lors qu'ils ne sont pas garantis. Les incertitudes tiennent à la fluctuation des cours du papier et à la conjoncture économique.

### Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2011, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

### Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a engagé des dépenses de recherche et de développement pour poursuivre la mise en place d'un procédé relatif à la multi-chromie.

### Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2011 sont de maintenir le chiffre d'affaires au même niveau que celui de l'exercice écoulé et de réduire les charges notamment en optimisant la réorganisation du travail afin d'améliorer les résultats.

### Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des

dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Echéance	Exercice clos le 30/09/2010	Exercice clos le 30/09/2011
30 jours	601 352 €	485 295 €
45 jours	561 955 €	970 590 €
60 jours	1 949 434 €	1 682 357 €
+ 90 jours	868 073 €	880 004 €
<i>dont aux SCI</i>	<i>829 553 €</i>	<i>782 945 €</i>
Totaux	3 980 814 €	4 018 246 €

Toutefois, il convient de préciser que le délai de paiement des fournisseurs dans le secteur du livre est défini conventionnellement entre les parties, en vertu des dispositions de l'article unique de la loi n° 2010-97 du 27 janvier 2010.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

### Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle. Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

#### – Pour la société VISUALISE, filiale à 99,80 %

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2011, l'activité de la Société a été marquée par un tassement des résultats en raison d'une diminution du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011, le chiffre d'affaires s'est élevé à 700 € contre 1 200 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 41,66 %.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2011 se solde par un bénéfice de 32 € contre un bénéfice de 544 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 94,09 %.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2011 sont d'accroître le chiffre d'affaires afin d'améliorer les résultats.

#### – Pour la S.C.I. GERSON H.F., filiale à 99,90 %

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'activité de la Société a été marquée par la stabilité du chiffre d'affaires et des résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires s'est élevé à 15 144 € contre 15 144 € pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 se traduit par un bénéfice de 15 084 € contre un bénéfice de 15 087 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 0,01 %.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont de maintenir le chiffre d'affaires et les résultats au même niveau que ceux de l'exercice écoulé.

#### – Pour la S.C.I. H.C., filiale à 99,30 %

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'activité de la Société a été marquée par une stabilité des produits et des charges.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires s'est élevé à 31 862 € contre 31 862 € pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 se traduit par un bénéfice de 25 617 € contre un bénéfice de 23 921 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,09 %.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont de maintenir le chiffre d'affaires et les résultats.

**– Pour la S.C.I. CHIRAT, filiale à 98,89 %**

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'activité de la Société a été marquée par une stabilisation du chiffre d'affaires et des résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires s'est élevé à 7 165 € contre 7 165 € pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 se traduit par un bénéfice de 906 € contre une perte de – 740 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 222,43 %.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont de maintenir le chiffre d'affaires et d'améliorer les résultats au même niveau que ceux de l'exercice écoulé.

**– Sociétés contrôlées**

Notre Société contrôle actuellement les sociétés suivantes :

- la société VISUALISE
- la S.C.I. CHIRAT
- la S.C.I. GERSON
- la S.C.I. H.C.

**PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 30 septembre 2011.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 30 septembre 2011 à 0,15 %.

**COMPTES CONSOLIDÉS**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

**RÉSULTATS - AFFECTATION****Examen des comptes et résultats**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011, le chiffre d'affaires s'est élevé à 25 784 514 € contre 24 380 064 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,76 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 300 379 € contre 515 959 € pour l'exercice précédent, soit une variation de – 41,78 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 7 989 533 € contre 7 382 265 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,22 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 6 126 642 € contre 5 313 758 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 15,29 %.

Il convient de préciser que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire de 584 482 €.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 673 830 € contre 634 541 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,19 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 6 491 098 € contre 6 026 839 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,70 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 2 354 719 € contre 2 233 564 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,42 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 249 contre 245 pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,63 %.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 822 964 € contre 1 838 487 € pour l'exercice précédent, soit une variation de – 0,84 %.

Le montant des autres charges s'élève à 122 014 € contre 313 083 € pour l'exercice précédent, soit une variation de – 61,02 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 25 580 801 € contre 23 742 538 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,74 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 504 092 € contre 1 153 485 € pour l'exercice précédent, soit une variation de – 56,29 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de – 145 672 € (– 286 064 € pour l'exercice précédent), il s'établit à 358 420 € contre 867 421 € pour l'exercice précédent, soit une variation de – 58,67 %.

Après prise en compte :

– du résultat exceptionnel de 961 599 € contre 623 261 € pour l'exercice précédent,

– de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 161 290 € contre 222 670 € pour l'exercice précédent,

– de l'impôt sur les sociétés de 360 750 € contre 497 156 € pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2011 se solde par un bénéfice de 797 979 € contre un bénéfice de 770 856 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,51 %.

**Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société**

Le résultat d'exploitation diminue assez nettement. En revanche, le résultat financier et le résultat exceptionnel s'améliorent de manière très significative. Enfin, la situation financière s'est encore confortée et la couverture des dettes par l'actif circulant a été renforcée en raison d'une baisse de l'endettement.

**Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 797 979 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	797 978,84 €
A titre de dividendes aux actionnaires	547 326,00 €
Soit 0,65 € par action	
Le solde	250 652,84 €

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 2 291 132 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 54 733 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à partir du 20 décembre 2011.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 4 621 055 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Dividende total	Dividendes éligibles à la réfaction	
30/09/2008	0,83 €	698 893 €	40 %	69 889 €
30/09/2009	0,55 €	463 122 €	40 %	46 312 €
30/09/2010	0,80 €	673 632 €	40 %	67 363 €

### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 17 961 € et qui ont donné lieu à une imposition de 5 987 €.

### Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### Observations du Comité d'entreprise

En application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail, le Comité d'entreprise n'a pas formulé d'observation sur la situation économique et sociale de la Société.

### **CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### **ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

### Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

- M. Auguste CHIRAT  
– Administrateur de la société SA IMPRIMERIE CHIRAT
- M. Jacques CHIRAT  
– Administrateur de la société SA IMPRIMERIE CHIRAT  
– Gérant de la S.C.I. CHIRAT  
– Gérant de la S.C.I. GERSON H.F.  
– Gérant de la S.C.I. H.C.  
– Gérant de la société SARL VISUALISE  
– Président de la société SA IMPRIMERIE CHIRAT
- M. André CHIRAT  
– Administrateur de la société SA IMPRIMERIE CHIRAT

### Actionnariat salarié

Nous vous rappelons :

- que la participation des salariés au capital étant toujours inférieure à 3 % du capital social, la Société a l'obligation de se prononcer sur une augmentation de capital au profit des salariés de la Société effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivant du Code du travail et L. 225-129-6, alinéa 2 du Code de commerce ;
- qu'à défaut d'augmentation décidée par la Société, une Assemblée Générale Extraordinaire est obligatoirement convoquée tous les trois ans en vue de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- que la dernière Assemblée Générale Extraordinaire appelée à statuer sur une telle augmentation de capital s'est tenue le 14 décembre 2007 ;
- que ces dispositions ne sont pas applicables si la Société est contrôlée, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Saint-Just-la-Pendue  
Le 29 novembre 2011

Le Conseil d'Administration



# Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 décembre 2011

## PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 17 961 € et qui ont donné lieu à une imposition de 5 987 €.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2011 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

## DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

## TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 797 978,84 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	797 978,84 €
A titre de dividendes aux actionnaires	547 326,00 €
Soit 0,65 € par action	
Le solde	250 652,84 €

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 2 291 132 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 54 733 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à partir du 20 décembre 2011.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Dividende total	Dividendes éligibles à la réfaction	
30/09/2008	0,83 €	698 893 €	40 %	69 889 €
30/09/2009	0,55 €	463 122 €	40 %	46 312 €
30/09/2010	0,80 €	673 632 €	40 %	67 363 €

## QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 dudit code n'a été conclue au cours de l'exercice.

## CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, prend acte :

- que les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital de la Société ;
- que les actionnaires n'ont pas été consultés sur une augmentation de capital au profit des salariés de la Société effectuée depuis trois ans ;
- que la Société n'est pas contrôlée, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société ;
- qu'il y a lieu, en conséquence, de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

## Bilan actif du Groupe CHIRAT

(en €)	ACTIF	30.09.11			30.09.10
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
	Concessions, brevets et droits similaires	181 256	179 743	1 513	
	Fonds commercial	152 449	152 449		
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>333 705</b>	<b>332 192</b>	<b>1 513</b>	
	Terrains	187 320		187 320	187 320
	Constructions	7 263 412	3 403 723	3 859 689	4 082 940
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 442 682	19 479 614	3 963 068	5 648 269
	Autres immobilisations corporelles	668 423	416 029	252 393	265 717
	Avances et acomptes				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>31 561 839</b>	<b>23 299 367</b>	<b>8 262 472</b>	<b>10 184 247</b>
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts	7 700		7 700	7 700
	Autres immobilisations financières	756		756	756
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>8 471</b>		<b>8 471</b>	<b>8 471</b>
	<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>31 904 016</b>	<b>23 631 560</b>	<b>8 272 456</b>	<b>10 192 719</b>
	Matières premières, approvisionnements	2 211 415	119 684	2 091 731	2 201 586
	En cours de production de biens	233 205		233 205	248 820
	Clients et comptes rattachés	5 651 571	216 425	5 435 145	5 716 737
	Autres créances	454 971		454 971	429 204
	Valeurs mobilières de placement	1 439 173		1 439 173	1 423 787
	Disponibilités	788 480		788 480	701 464
	Charges constatées d'avance	296 665		296 665	375 492
	<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>11 075 482</b>	<b>336 109</b>	<b>10 739 373</b>	<b>11 097 091</b>
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>42 979 499</b>	<b>23 967 669</b>	<b>19 011 829</b>	<b>21 289 811</b>

## Bilan passif du Groupe CHIRAT

(en €)	PASSIF	30.09.11	30.09.10
	Capital social ou individuel (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
	Autres réserves	3 962 669	4 132 184
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	288 467	504 117
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 924 768</b>	<b>5 309 933</b>
	Provisions pour risques	167 693	167 693
	Provisions pour charges	601 398	802 857
	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>769 091</b>	<b>970 550</b>
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 670 500	8 213 482
	Emprunts et dettes financières divers	1 045 501	1 046 185
	Avances et acomptes reçus sur commandes	103 863	148 664
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 426 535	3 180 925
	Dettes fiscales et sociales	2 013 103	2 248 847
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 316	35 104
	Autres dettes	45 147	136 116
	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>13 317 969</b>	<b>15 009 326</b>
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>19 011 829</b>	<b>21 289 811</b>
	Crédit-bail mobilier		
	Dettes et produits constatés d'avance : à plus d'un an	5 825 830	7 594 161
	à moins d'un an	7 388 275	7 266 501

## Compte de résultat du Groupe CHIRAT

(en €)	30.09.11	30.09.10
Production vendue <span style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 5px;">{ Biens Services</span>	25 374 783 409 730	24 062 635 317 429
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>25 784 513</b>	<b>24 380 064</b>
Production stockée	- 15 615	7 983
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	307 083	472 173
Autres produits	17 929	44 195
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>26 093 910</b>	<b>24 904 416</b>
Matières premières et autres approvisionnements	7 941 209	7 966 849
Variations de stocks	48 323	- 584 584
Autres achats et charges externes (1)	5 281 437	4 502 349
Impôts, taxes et versements assimilés	674 665	634 693
Salaires et traitements	6 652 388	6 249 508
Charges sociales	2 354 718	2 233 564
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 239 581	2 393 370
Dotations aux provisions sur actif circulant	286 637	120 407
Autres charges	122 014	313 084
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>25 600 975</b>	<b>23 829 241</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>492 935</b>	<b>1 075 174</b>
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	15 386	9 313
<b>Produits financiers</b>	<b>15 386</b>	<b>9 313</b>
Intérêts et charges assimilées	372 534	434 897
<b>Charges financières</b>	<b>372 534</b>	<b>434 897</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 357 147</b>	<b>- 425 584</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>135 787</b>	<b>649 590</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	336 582	418
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 200	271 780
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>338 782</b>	<b>272 198</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	27 384	7 602
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 938	133 683
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 579	20 507
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>33 902</b>	<b>161 793</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>304 879</b>	<b>110 405</b>
Impôt sur les bénéfices	152 200	255 878
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>288 467</b>	<b>504 117</b>
(1) Dont crédit-bail mobilier		

# Annexe des comptes consolidés - Règles et méthodes comptables

(Les comptes consolidés du groupe Chirat. Documents au 30 septembre 2011)

## 1. Périmètre de consolidation

Toutes les filiales placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

La liste de l'ensemble des sociétés consolidées au titre de chaque période est présentée ci-après.

Sociétés	30.09.2010 % intérêt	30.09.2011 % intérêt
SARL Visualise	99,8 %	99,8 %
SCI Gerson	99,9 %	99,9 %
SCI HC	99,3 %	99,3 %
SCI Chirat	98,9 %	98,9 %

## 2. Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est utilisée pour toutes les sociétés du Groupe.

### ■ Dates de clôture

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception :

- des SCI dont la date de clôture est le 31 décembre.

## 3. Faits majeurs de l'exercice

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

## 4. Immobilisations incorporelles

### [4.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la SARL Chirat pour un montant de 11 K€.
- Réévalué à 152 K€ lors de la réévaluation légale de 1976.

Ce fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

### [4.2.] Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Logiciels et procédés	linéaire	linéaire	1 à 2 ans

## 5. Immobilisations corporelles

Les amortissements consolidés correspondent à la somme de ceux dotés par chaque société incluse dans le périmètre de consolidation et le retraitement des opérations de crédit-bail. Les modes et durées d'amortissements pratiqués dans chaque société sont économiquement justifiés et ne sont donc pas modifiés dans le cadre des opérations de consolidation.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement sur une durée adaptée à chaque catégorie de biens.

### [5.1.] Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Constructions	linéaire	linéaire	10 à 30 ans
Matériel et outillage	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans
Installations générales	linéaire	linéaire/dégressif	10 à 20 ans
Matériel de transport	linéaire	linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans

### [5.2.] Immobilisations corporelles. Amortissements dérogatoires

L'amortissement dérogatoire constaté dans les comptes sociaux de la SA Chirat, des SCI Chirat et HC sur certains matériels de production a été retraité dans le cadre des comptes consolidés ; l'impact sur le résultat consolidé s'élève avant impôt à - 648 K€.

### [5.3.] Écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation portent sur les titres de la SCI Gerson lors de sa prise de contrôle (montant de 94 K€).

Le plan d'amortissement retenu pour cet écart était de 15 ans à compter de la prise de contrôle en 1994.

Le poste est entièrement amorti depuis le 30 septembre 2008.

## 6. Crédit bail

Les biens dont la SA Chirat a la disposition par contrat de crédit-bail, sont traités dans les bilans et les comptes de résultats consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles (Matériel de production) ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif correspondant à l'engagement de crédit-bail (Capital et intérêts). Valeur d'origine des biens pris en crédit-bail et retraités : 5 695 K€. L'emprunt correspondant restant dû au 30.09.2011 s'élève à 2 232 K€. Ces immobilisations sont amorties selon les mêmes règles que celles décrites pour les immobilisations corporelles de même nature. L'impact sur le résultat consolidé de ces retraitements se monte avant impôt à - 8 K€.

Les contrats ou les locations financières portant sur des biens autres que des matériels de production ont été maintenus en charges.

## 7. Stocks

Les stocks sont évalués, soit au coût d'acquisition ou de production, soit, si elle est inférieure, à la valeur nette probable de réalisation. Les méthodes de valorisation utilisées sont :

- pour les stocks de matières premières (Papier) et de fournitures, le FIFO,
- pour les stocks d'en-cours de fabrication, le coût de revient de production.

## 8. Frais de personnel

Il figure en charges d'exploitation, sous la rubrique « salaires et traitements », la participation et l'intéressement des salariés.

## 9. Provisions

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2011, s'élève à 418 K€.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié coefficienté d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite prévu à 67 ans, d'un coefficient d'actualisation (4,6 %) de la fin de carrière à aujourd'hui, de l'ancienneté acquise, d'une revalorisation des salaires de 3 % par an, d'un taux de charges sociales et fiscales de 35,2 %.

Au titre de ces engagements, une provision pour charges figure dans les comptes consolidés, soit 418 K€ couvrant la totalité des engagements.

Les autres provisions correspondent à :

- des provisions pour impôts différés : 184 K€
- des provisions pour risques et charges :
  - litiges fournisseurs 168 K€

## 10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans l'ensemble des sociétés, et diverses prestations.

## 11. Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants :

	en K€
<b>■ Produits</b>	
– produits sur opérations de gestion	+ 337 <sup>(1)</sup>
<sup>(1)</sup> dont contrôle URSSAF + 241 K€	
<b>■ Charges</b>	
– dotation provision IDR	– 5
– charges sur opérations de gestion	– 27 <sup>(2)</sup>
<sup>(2)</sup> dont contrôle URSSAF – 25 K€	

## 12. Impôts sur les bénéfices

• L'impôt sur les sociétés correspond au cumul, corrigé de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences de retraitement de consolidation donnent lieu également à la constatation d'une fiscalité différée.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice et tiennent compte des contributions additionnelles, soit un taux de 33,33 %.

- La ventilation de la charge d'impôt de l'exercice est la suivante (montant en K€) :
  - impôts exigibles 362
  - crédits impôt recherche et apprentissage – 4
  - impôts différés – 206

**Total 152**

- Analyse des impôts différés au bilan (montant en K€) :

	30.09.2010	30.09.2011
– indemnité de départ à la retraite	138	139
– Organic	10	10
– provision congés payés	134	143
– participation	74	54
<b>Total actif</b>	<b>356</b>	<b>346</b>
– amortissements dérogatoires	744	529
– autres provisions réglementées	1	1
<b>Total passif</b>	<b>745</b>	<b>530</b>
<b>Total net</b>	<b>389<sup>1</sup></b>	<b>184<sup>1</sup></b>

<sup>1</sup> Montant figurant en provision pour risques et charges au compte 155900.

## 13. Engagements hors bilan

### [13.1.] Dettes garanties par des sûretés réelles

(en K€)

	30.09.2011
• Nantissement de matériels	1 346
• Hypothèques	1 883
	<b>3 229</b>

### [13.2.] Droits à DIF

• Soldes au 30.09.2010	24 674 heures
• Droits acquis sur l'exercice	+ 1 285 heures
• Droits utilisés ou périmés sur l'exercice	– 772 heures
• Soldes au 30.09.2011	25 187 heures

## 14. Tableau de variation des capitaux propres

### Tableaux chiffrés

Annexe des comptes consolidés historiques

Capitaux Propres (en K€)	30/09/2010	30/09/2011
<b>* Décomposition</b>		
Capital	674	674
Réserves	4 132	3 963
Résultat de la période	504	288
<b>Capitaux propres</b>	<b>5 310</b>	<b>4 925</b>
<b>* Variations réserves</b>		
Affectation résultat antérieur	417	504
Distributions	– 463	– 673
Régularisation	– 4	
<b>Variation des réserves</b>	<b>– 50</b>	<b>– 169</b>

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Consolidés

*Exercice clos le 30 septembre 2011*

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe CHIRAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à ROANNE, le 5 décembre 2011.

**Le Commissaire aux comptes**

SAS EXCO FIDOGEST

Jean-Michel LANNES



## Bilan actif de l'Imprimerie CHIRAT SA

ACTIF (en €)	30.09.11			30.09.10
	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Concessions, brevets et droits similaires	181 256	179 743	1 513	
Fonds commercial	152 449	152 449		
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>333 705</b>	<b>332 192</b>	<b>1 513</b>	
Terrains	123 050		123 050	123 050
Constructions	6 888 025	3 099 598	3 788 426	4 003 333
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 766 239	15 713 021	2 053 217	3 043 508
Autres immobilisations corporelles	668 423	416 029	252 393	265 717
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>25 445 737</b>	<b>19 228 648</b>	<b>6 217 086</b>	<b>16 264 984</b>
Autres participations	461 044		461 044	461 044
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts	7 700		7 700	7 700
Autres immobilisations financières	27 389		27 389	27 389
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>496 148</b>		<b>496 148</b>	<b>496 148</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>26 275 592</b>	<b>19 560 842</b>	<b>6 714 750</b>	<b>7 931 758</b>
Matières premières, approvisionnements	2 211 415	119 684	2 091 731	2 201 586
En cours de production de biens	233 205		233 205	248 820
Clients et comptes rattachés	5 651 571	216 425	5 435 145	5 716 737
Autres créances	388 175		388 175	428 968
Valeurs mobilières de placement	1 439 173		1 439 173	1 423 787
Disponibilités	731 812		731 812	643 804
Charges constatées d'avance	136 262		136 262	102 908
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 791 615</b>	<b>336 109</b>	<b>10 455 505</b>	<b>10 766 611</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>37 067 208</b>	<b>19 896 952</b>	<b>17 170 255</b>	<b>18 698 370</b>

## Bilan passif de l'Imprimerie CHIRAT SA

PASSIF (en €)	30.09.11	30.09.10
Capital social ou individuel (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
Écarts de réévaluation	24 149	24 149
Réserve légale	67 363	67 363
Autres réserves	2 040 478	1 943 255
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	797 978	770 855
Provisions réglementées	1 564 777	2 216 917
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 168 380</b>	<b>5 696 173</b>
Provisions pour risques	167 693	167 693
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>167 693</b>	<b>167 693</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 438 235	5 181 662
Emprunts et dettes financières divers	1 045 501	1 046 185
Avances et acomptes reçus sur commandes	103 863	148 664
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 182 487	3 980 814
Dettes fiscales et sociales	2 005 629	2 305 955
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 316	35 104
Autres dettes	45 147	136 116
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>11 834 181</b>	<b>12 834 503</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>17 170 255</b>	<b>18 698 370</b>

## Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	30.09.11	30.09.10
Production vendue — Biens	25 374 783	24 062 635
— Services	409 730	317 429
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>25 784 513</b>	<b>24 380 064</b>
Production stockée	- 15 615	7 983
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (2)	307 083	472 173
Autres produits	8 911	35 802
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>26 084 893</b>	<b>24 896 023</b>
Matières premières et autres approvisionnements	7 941 209	7 966 849
Variations de stocks	48 323	- 584 584
Autres achats et charges externes (1)	6 126 642	5 313 758
Impôts, taxes et versements assimilés	673 830	634 541
Salaires et traitements	6 491 098	6 026 838
Charges sociales	2 354 718	2 233 564
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 536 326	1 718 079
Dotations aux provisions sur actif circulant	286 637	120 407
Autres charges (3)	122 013	313 083
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>25 580 800</b>	<b>23 742 538</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>504 092</b>	<b>1 153 485</b>
Produits financiers de participations	99 295	
Provisions nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	15 386	9 313
<b>Produits financiers</b>	<b>114 681</b>	<b>9 313</b>
Intérêts et charges assimilées	260 353	295 378
<b>Charges financières</b>	<b>260 353</b>	<b>295 378</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 145 672</b>	<b>- 286 064</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>358 420</b>	<b>867 421</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	336 582	418
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 200	271 780
Reprises sur provisions et transferts de charge	725 217	620 317
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 063 999</b>	<b>892 516</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	27 384	7 602
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 938	133 683
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	73 078	127 969
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>102 401</b>	<b>269 255</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>961 598</b>	<b>623 260</b>
Participation des salariés aux résultats	161 290	222 670
Impôt sur les bénéfices	360 750	497 156
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>797 978</b>	<b>770 855</b>
(1) Dont crédit-bail mobilier	791 162	756 905
(2) Dont transfert de charges	143 395	143 768
(3) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	5 282	3 416



# Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2011

## 1. Faits majeurs

### [1.1.] Événements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de la période.

### [1.2.] Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 2. Informations relatives au bilan

### [2.1.] Actif

#### [2.1.1.] Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations (acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste)		
		Economique	Fiscal	Durée
Autres postes d'immobilisations incorporelles	331 086		2 619	
Terrains	123 050			
Constructions sur sol propre	3 801 657			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 975 570		110 796	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 658 636		119 146	
Matériel de transport	273 963		39 108	
Matériel de bureau et mobilier informatique	305 764		49 586	
<b>TOTAL</b>	<b>25 138 643</b>		<b>318 638</b>	
Autres participations	461 044			
Autres titres immobilisés	15			
Prêts et autres immobilisations financières	35 089			
<b>TOTAL</b>	<b>496 148</b>			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>25 965 878</b>		<b>321 257</b>	

### [2.1.2.] Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

#### [2.1.2.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la SARL Chirat pour un montant de 10 610 €.
- Réévalué lors de la réévaluation légale de 1976.
- Le fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

#### [2.1.2.2.] Amortissement

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Logiciels et procédés	Linéaire	Linéaire	1 à 2 ans

Immobilisations	Diminutions par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles		333 705
Terrains		123 050
Constructions sur sol propre		3 801 657
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		3 086 367
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 542	17 766 239
Matériel de transport		313 072
Matériel de bureau et informatique, mobilier		355 351
<b>TOTAL</b>	<b>11 542</b>	<b>25 445 738</b>
Autres participations		461 044
Autres titres immobilisés		15
Prêts et autres immobilisations financières		35 089
<b>TOTAL</b>		<b>496 148</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>11 542</b>	<b>26 275 592</b>

**[2.1.3.] Tableau des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)				
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	331 086	1 105		332 192
Constructions sur sol propre	1 284 643	136 101		1 420 744
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 489 251	189 602		1 678 853
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 615 127	1 107 498	9 604	15 713 021
Matériel de transport	89 870	74 477		164 347
Matériel de bureau et informatique, mobilier	224 140	27 541		251 682
<b>TOTAL</b>	<b>17 703 033</b>	<b>1 535 221</b>	<b>9 604</b>	<b>19 228 649</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>18 034 119</b>	<b>1 536 326</b>	<b>9 604</b>	<b>19 560 842</b>

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires					
Immobilisations amortissables	Dotations		Reprises		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	
Constructions sur sol propre	44 826				44 826
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 176		4 905		- 2 729
Installations techniques, matériel et outillage		24 187		717 430	- 693 242
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 887		2 649	- 762
<b>TOTAL</b>	<b>47 003</b>	<b>26 074</b>	<b>4 905</b>	<b>720 080</b>	<b>- 651 907</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>47 003</b>	<b>26 074</b>	<b>4 905</b>	<b>720 080</b>	<b>- 651 907</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>		<b>73 078</b>		<b>724 985</b>	<b>- 651 907</b>

**[2.1.4.] Immobilisations financières****Liste des filiales et participations**

Filiales et participations	Capital en €	Capitaux propres autres que capital en €	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute en €	Nette en €
SARL Visualise	15 244	9 497	99,80 %	11 419	11 419
SCI Gerson	1 524	268 184	99,90 %	98 993	98 993
SCI Chirat	135 694	2 929	98,89 %	135 680	135 680
SCI HC	214 968	365 751	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice en €	Résultat du dernier exercice clos en €	Dividendes encaissés	Observations
0	0	700	+ 32	0	Ex. clos 30.09.2011
0	0	15 144	+ 15 086	0	Ex. clos 31.12.2010
0	0	7 165	+ 906	0	Ex. clos 31.12.2010
0	0	31 861	+ 25 617	0	Ex. clos 31.12.2010

**[2.1.5.] Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

**[2.1.5.1.] Amortissement**

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Constructions	Linéaire	Linéaire	10 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	Linéaire/dégressif	10 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	Linéaire/dégressif	3 à 10 ans

**[2.1.5.2.] Etat des mouvements de l'actif immobilisé**

Les principaux investissements directs réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

• Logiciels	2 619 €
• Constructions et agencements	110 796 €
• Matériels et installations techniques	119 146 €
• Autres immobilisations corporelles :	
– matériel de transport	39 109 €
– matériel de bureau et informatique, mobilier	49 587 €
<b>Total</b>	<b>321 257 €</b>

**[2.1.5.3.] Crédits-baux**

(en €)

	Installations Matériel / outillage
<b>Valeur d'origine</b>	<b>4 345 748</b>
REDEVANCES PAYÉES	
• Cumuls exercices antérieurs	2 009 727
• Exercice	791 162
<b>Total</b>	<b>2 800 889</b>
REDEVANCES À PAYER	
• à 1 an au plus	791 162
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	1 539 104
• à plus de 5 ans	
<b>Total</b>	<b>2 330 266</b>
VALEUR RÉSIDUELLE	
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	39 457
• à plus de 5 ans	4 000
<b>Total</b>	<b>43 457</b>
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	<b>791 162</b>

**[2.1.5.4.] Postes du bilan relatifs aux filiales et participations**

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées en €	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations	461 044	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	797 067	
Produits financiers	99 295	

**[2.1.6.] Stocks****[2.1.6.1.] Stocks de produits achetés**

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode FIFO.

**[2.1.6.2.] Stocks de produits fabriqués**

Les en-cours de fabrication sont évalués au coût de revient de production.

**[2.1.7.] Créances****[2.1.7.1.] Créances clients**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**[2.1.8.] Comptes de régularisation****[2.1.8.1.] Charges constatées d'avance**

La totalité des charges constatées d'avance concerne les charges d'exploitation.

**[2.2.] Passif****[2.2.1.] Capital****[2.2.1.1.] Mouvements de l'exercice**

Le capital est composé de 842 040 actions de 0,8 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Le montant de l'écart de réévaluation incorporé au capital est de 136 848 €.

**[2.2.1.2.] Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société**

La SA Chirat est société mère du Groupe Chirat.

**[2.2.2.] Autres capitaux propres****[2.2.2.1.] Évaluations fiscales dérogatoires**

• Résultat de l'exercice	+ 797 978 €
• Impôt sur les bénéfices	+ 360 750 €
Résultat avant impôt	= 1 158 728 €
• Variation des provisions réglementées	- 652 140 €
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	<b>506 588 €</b>

**[2.2.2.2.] Accroissements et allègements de la dette future d'impôts**

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base	
• Charges à payer	457 017 €
• Participation des salariés	161 290 €
Base totale	618 307 €
• Taux d'imposition (1)	33,33 %
Allègements de la dette future d'impôts	<b>206 102 €</b>

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette (ou au titre d'autres dispositions fiscales) se compose comme suit :

• Provision spéciale de réévaluation :	2 096 €
• Amortissements dérogatoires :	1 562 682 €
<b>Base totale :</b>	<b>1 564 778 €</b>
• Taux d'imposition (1) :	33,33 %
• Accroissement de la dette future d'impôts :	<b>521 593 €</b>

(1) Taux de droit commun applicable à l'exercice clos.

**[2.2.3.] Provisions pour risques et charges**

Cette rubrique concerne uniquement une provision pour litiges avec un fournisseur, soit un montant de 167 693 €.

**[2.2.3.1.] Provisions réglementées**

Cette rubrique comprend :

• Le solde de la provision spéciale de réévaluation pour :	2 095 €
• Le montant des amortissements dérogatoires :	1 562 682 €

**[2.2.3.2.] Droits individuels à la formation**

• Soldes au 30.09.2010	24 674 heures
• Droits acquis sur l'exercice	+ 1 285 heures
• Droits utilisés ou périmés sur l'exercice	- 772 heures
• Solde au 30.09.2011	25 187 heures

**[2.2.3.3.] Engagements de retraite**

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2011 s'élève à 418 K€ y compris charges sociales et fiscales.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié et tient compte d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite prévu à 67 ans.

**[2.2.4.] Dettes financières****[2.2.4.1.] Classement par échéance**

(en €)

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 438 235	978 964	2 206 265	1 253 006
Emprunts et dettes financières diverses	1 031 672	292 293	739 379	-

**[2.2.4.2.] Dettes garanties par des sûretés réelles données**

Montants en €

• Nantissements de matériels	1 346 208
• Hypothèques de premier rang	1 883 145
	3 229 353

**[2.2.5.] Autres dettes****[2.2.5.1.] Classement par échéance**

(en €)

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 182 487	3 300 249	882 239
Personnel et comptes rattachés	984 388	984 388	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	746 190	746 190	
État et autres collectivités publiques :			
– impôts sur les bénéfices			
– taxe sur la valeur ajoutée	6 278	6 278	
– autres impôts, taxes assim.	268 772	268 772	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 316	13 316	
Groupe et Associés	13 828	13 828	
Autres dettes	45 147	45 147	

**[2.2.5.2.] Charges à payer et produits à recevoir**

Se reporter à la liasse fiscale-annexe tableau 2058 B – cadre II.

**3. Informations relatives au compte de résultat****[3.1.] Résultat exceptionnel**

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants :

• <b>Produits :</b>	en K€
– produits sur opérations de gestion	+ 337 <sup>(1)</sup>
– reprise provisions réglementées	+ 725
<sup>(1)</sup> dont contrôle URSSAF + 241 K€	
• <b>Charges :</b>	
– dotation provisions réglementées	– 73
– charges sur opérations de gestion	– 27 <sup>(2)</sup>
<sup>(2)</sup> dont contrôle URSSAF – 25 K€	

**[3.2.] Impôt sur les bénéfices****[3.2.1.] Ventilation**

(en €)

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et Participation)
Résultat avant impôts	358 420	800 308
Impôt société	– 115 568	– 245 182
Résultat après impôts	242 852	555 126

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

**[3.3.] Impôt société**

Il est constitué :	Montants en €
• de l'IS au taux normal à 33 1/3 %	364 303
• du crédit impôt apprentissage	– 533
• du crédit impôt recherche	– 3 020

**Total 360 750****4. Autres informations****[4.1.] Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	10
Employés	28
Ouvriers	211
Total	249

**Tableau financier au 29 novembre 2011**

(en €)	TABLEAU FINANCIER	EXERCICE 2011	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>						
Capital social		673 632	673 632	673 632	673 632	673 632
Nombre d'actions émises		842 040	842 040	842 040	842 040	842 040
<b>II. Résultat global des opérations effectives</b>						
Chiffre d'affaires hors taxes		25 784 514	24 380 064	22 925 201	24 125 994	22 755 267
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions		2 327 156	2 508 416	2 674 566	3 867 612	3 935 301
Impôt sur les bénéfices		360 750	497 156	193 162	481 916	427 609
Participation des salariés		161 290	222 670	73 763	254 218	216 740
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions		797 979	770 856	482 731	938 513	691 673
Résultat distribué		547 326	673 632	463 122	698 893	690 473
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>						
Par action, bénéfices après impôts avant dotations		2,14	2,12	2,86	3,72	3,91
Par action, bénéfices après impôts, amortissements et provisions		0,94	0,92	0,57	1,11	0,82
Dividende versé à chaque action		0,65	0,80	0,55	0,83	0,82
<b>IV. Personnel</b>						
Nombre de salariés		249	245	244	240	238
Montant de la masse salariale		6 491 098	6 026 839	5 644 699	5 653 412	5 541 316
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		2 354 719	2 233 564	2 082 492	2 082 916	1 957 037

# Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 30 septembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société SA IMPRIMERIE CHIRAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ROANNE, le 5 décembre 2011.

**Le Commissaire aux comptes**

SAS EXCO FIDOGEST

Jean-Michel LANNES



# Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées

Exercice clos le 30 septembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## I – CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## II – CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### 1. Convention d'assistance

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet :

Prestations de conseils et d'assistance par la société CHIRAT FINANCES, dans la gestion administrative, financière et comptable, dans la gestion des investissements. Les prestations ainsi fournies par la société CHIRAT FINANCES sont rémunérées sur la base du coût réel plus 4,5 %. Modalités : montant pris en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 : 247 686 €.

### 2. Baux

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

a) Nature et objet :

Bail commercial consenti par la SCI HC au profit de la SA IMPRIMERIE CHIRAT pour une durée de 9 ans à compter du 01.07.1995 portant sur des biens immobiliers sis au 73 de la rue Cardinal Lemoine à PARIS dans le 5<sup>e</sup> arrondissement moyennant un loyer annuel HT de 31 862 €. Ce bail fait l'objet d'une tacite reconduction. Modalités : montant pris en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 : 31 862 € HT.

b) Nature et objet :

Bail d'habitation consenti par la SCI CHIRAT au profit de la SA IMPRIMERIE CHIRAT pour une durée de 6 années à compter du 01.07.1995 portant sur des biens immobiliers sis au 73 de la rue Cardinal Lemoine à PARIS dans le 5<sup>e</sup> arrondissement moyennant un loyer annuel HT de 7 165 € versé chaque année.

Ce bail a été renouvelé par tacite reconduction pour une durée de 6 années. Modalités : montant pris en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 : 7 165 € HT.

c) Nature et objet :

Bail commercial consenti par la SCI GERSON HF au profit de la SA IMPRIMERIE CHIRAT pour une durée de 9 années entières à compter du 01.01.1994 portant sur des locaux à usage de bureaux sis au 3 de la place Gerson à LYON dans le 5<sup>e</sup> arrondissement moyennant un loyer annuel HT de 14 232 €. Ce bail fait l'objet d'une tacite reconduction. Modalités : montant pris en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 : 14 232 € HT.

### 3. Rémunération des comptes courants

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet :

Rémunération des sommes laissées en compte courant au taux maximum fiscalement déductible. Le montant en compte courant au 30 septembre 2011 est de 10,91 €. Modalités : le montant des intérêts étant non significatif, il n'a pas été comptabilisé.

Fait à ROANNE, le 5 décembre 2011.

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO FIDOGEST

Jean-Michel LANNES



## Rapport du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de soumettre à votre approbation un projet d'augmentation du capital de notre Société réservée aux salariés, en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que :

– l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée générale par le Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;

– la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

– le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés de 0,15 % au 30 septembre 2011, inférieure au seuil légal ;

– l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires s'est réunie avec un ordre du jour similaire le 14 décembre 2007, il y a plus de trois ans.

En conséquence, votre Conseil d'Administration vous présente un projet d'augmentation de capital d'un montant maximum de 180 000 €, à libérer en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, avec suppression de votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, de déléguer à votre Conseil d'Administration tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des actions nouvelles, et plus précisément pour :

1. Réaliser après la mise en place du PEE conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires sera supprimé.
2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.
3. Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail. Ains, le prix de souscription des actions devra être déterminé par le Conseil d'Administration conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. A défaut de pouvoir appliquer ces méthodes, le prix de souscription sera déterminé en divisant par le nombre d'actions existantes le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent. Ce prix doit être déterminé à chaque exercice sous le contrôle du Commissaire aux Comptes.
4. Dans la limite du montant maximum de 180 000 €, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.

5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.
6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.
7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du soucripteur par compensation.
8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.
9. Constaté la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites.
10. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.
11. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'augmentation de capital étant réservée au profit des personnes ayant la qualité de salariés de la Société adhérents à un PEE, le droit préférentiel de souscription des actionnaires devra être supprimé conformément à l'article L. 225-138-1, alinéa 2, du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 225-138-1 dudit code.

Le rapport du Commissaire aux Comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription vous sera communiqué.

L'avis du comité d'entreprise de la Société sur l'ensemble de ces opérations et le procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise de la Société mentionnant l'avis de ce dernier sur l'ensemble de ces opérations vous seront également communiqués.

Nous vous précisons toutefois que nous ne sommes pas en mesure de déterminer, conformément à l'article R. 225-115 du Code de commerce, les incidences théoriques de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la délégation qui lui serait ainsi consentie par l'Assemblée générale, sur l'évolution de la quote-part des actionnaires dans les capitaux propres à la clôture du dernier exercice, dans la mesure où le prix d'émission des actions qui seraient ainsi émises ne sera pas connu à la date de notre Assemblée générale.

C'est la raison pour laquelle, si vous adoptez cette proposition, et par application de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, le Conseil d'Administration devra établir, au moment où il fera usage de la délégation de pouvoirs qui pourrait lui être accordée par votre Assemblée générale en vue de réaliser l'augmentation de capital, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée. Ce rapport devra comporter en outre les informations mentionnées à l'article R. 225-115 du Code de commerce sur renvoi de l'article R. 225-116 modifié.

Le Commissaire aux Comptes établira également un rapport complémentaire.

Ce projet de résolution vous est toutefois présenté uniquement pour se conformer aux dispositions légales et nous vous précisons que votre Conseil d'Administration a désapprouvé ce projet. En conséquence, nous vous invitons à voter contre cette résolution.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-113 du Code de commerce, toutes indications sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice écoulé et depuis le début de l'exercice en cours vous ont été données au cours de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui a précédé celle-ci.

Fait à Saint-Just-la-Pendue, le 28 novembre 2011

Le Conseil d'Administration

# Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2011

## PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, décide, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, de procéder à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 180 000 €, par l'émission d'actions de numéraire de 0,80 € chacune à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société, est effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

L'Assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) de la Société établi en commun par la Société et les sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 3344-1 du Code du travail et de l'article L. 233-16 du Code de commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues aux articles L. 225138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette résolution ne recueillant aucune voix n'est pas adoptée.

## DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de déléguer au Conseil d'Administration avec, le cas échéant, faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des titres, et plus précisément pour :

1. Réaliser après la mise en place du plan d'épargne d'entreprise conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé.
2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.

3. Fixer, avec sa justification, le prix de souscription des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail, en ayant recours, le cas échéant, à un expert indépendant pour la détermination de la valeur des actions sur la base d'une analyse multicritère.

4. Dans la limite du montant maximum de 180 000 €, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.

5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.

6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.

7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du soucripteur par compensation.

8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.

9. Constaté la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation.

10. Le cas échéant, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever, sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau minimum requis par la loi.

11. Passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

12. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

13. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution ne recueillant aucune voix n'est pas adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



# Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Exercice clos le 30 septembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription de 180 000 € maximum, réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration. Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celle-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à ROANNE, le 5 décembre 2011.

**Le Commissaire aux comptes**

SAS EXCO FIDOGEST

Jean-Michel LANNES





**SIÈGE SOCIAL** : 744 rue de Ste-Colombe - 42540 St-Just-la-Pendue - Tél. : 04 77 63 25 44 - Fax : 04 77 63 50 13  
**AGENCE PARIS** : 73 rue du Cardinal Lemoine - 75005 Paris - Tél. : 01 44 32 05 50 - Fax : 01 44 32 05 59  
**AGENCE LYON** : 3 place Gerson - 69005 Lyon - Tél. : 04 78 29 66 01 - Fax : 04 78 29 45 28  
[www.imp-chirat.fr](http://www.imp-chirat.fr)